

┌
LES INTERIMAIRES
PROFESSIONNELS TRANSPORT
31/35 ALLÉE DES
IMPRESSIONNISTES

93420 VILLEPINTE
└

GONESSE, le 24 février 2026

CONVOCAION DE FORMATION

(A remettre au(x) stagiaire(s))

Monsieur KADEM Omar,

Nous avons le plaisir de vous confirmer ci-dessous, les modalités pratiques de déroulement de la formation **PERMIS CE 70H** à laquelle vous êtes inscrit. Celle-ci se déroule **du 02/03/2026 au 13/03/2026**.

PARTICIPANT : M. KADEM Omar

RENDEZ-VOUS : le 02/03/2026 à 06h00

LIEU : PROMOTRANS GONESSE FPC
1 RUE DE LA FERME ST SIMON - 95500 GONESSE
T. 01.39.87.06.44

Vous trouverez également dans les pages suivantes la liste des pièces obligatoires liées à votre formation à fournir le 1^{er} jour de votre formation.

Merci de venir muni d'un stylo et cahier.

Nous vous souhaitons une bonne formation au sein de notre établissement.

Signature de la Direction du Centre

Groupe
promotrans
PROMOTRANS FPC
SAS au capital de 6 420 000 €
1 avenue du XXI^e Siècle
ZAC de Parc des Tulipes Sud
95500 GONESSE
T. 01.39.87.06.44 / F. 01.39.85.36.29
contact@promotrans.fr
RCS Paris 808 634 141

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR À L'ENTRÉE EN FORMATION

FCO – FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

- **Le permis de conduire en cours de validité** (ou accompagné du contrôle médical effectué avant la date de fin de validité)
- Une copie de l'attestation FCOS^{ET}/ou FCO si déjà faite
- Une copie de l'attestation FIMO ou attestation valant FIMO ou attestation d'exercice d'une activité de conduite à titre professionnel

Attention : Il est à noter que le premier jour de formation, il est indispensable que le conducteur se présente muni de :

- Sa carte conducteur chronotachygraphe (chronoservices)

▸

PERMIS DE CONDUIRE – CATÉGORIE C, CE OU D

Nous vous informons que pour les formations Permis C, EC ou D, vous devez nous faire parvenir dans un délai de **3 à 4 semaines** avant le début de la formation, l'ensemble du dossier de demande de permis de conduire que vous trouverez ci-joint afin que nous puissions le transmettre à la Préfecture pour enregistrement.

Attention

Il est à noter :

- Que toute dépose de dossier hors délai entraînera un report de date d'examen
- Que le candidat ne peut monter à bord du véhicule école si cette demande n'est pas enregistrée. Il est donc très important de monter ce dossier auprès de notre secrétariat au plus tôt pour ne pas gêner le bon déroulement de la formation
- Qu'un contrôle médical du permis poids lourds a une durée de validité réduite à 2 ans en cas d'inscription à une formation au permis d'une catégorie supérieure

TITRE PROFESSIONNEL TRANSPORT EN COMMUN, PORTEUR ET TOUS VEHICULES

- Une pièce d'identité
- le RIR (relevé intégral restreint) à télécharger sur internet
- Permis de conduire français

FIMO – FORMATION INITIALE MINIMUM OBLIGATOIRE

(Inscription définitive en FIMO sous réserve de l'obtention du permis C ou D)

- Le permis de conduire en cours de validité (contrôle médical valide)

MATIÈRES DANGEREUSES – RECYCLAGE, CITERNE OU PRODUITS PÉTROLIERS

Une copie de l'attestation précédente en cours de validité **Attention** : ce document est obligatoire

CACES® – R486, R489, R490 ou R472

- Une paire de chaussures de sécurité
- Une pièce d'identité

SST – SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Une copie de l'attestation précédente

Attention : ce document est obligatoire pour un recyclage

Une tenue adéquate à la pratique d'exercices au sol